

**Mail reçu le 25/11/2021 à 18h54**

Bonjour Monsieur Morizot,

Suite à notre entretien de lundi 22 de 9 heures du matin, je vous fais parvenir comme promis les documents que je vous ai laissé en papier.

J'espère que nos arguments de respect de l'environnement et du bien-être des habitants d'aujourd'hui ainsi que des nouveaux venus dans ces zones (dont je comprends bien qu'il s'agira d'une autre phase donc d'une autre enquête, mais intimement lié à la 1<sup>ère</sup>) sera entendu par Madame la Préfète.

Bien cordialement

Patrice Fournier

Gazinet, le 22 novembre 2021

Cher Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon sentiment sur le projet Lartigue 1, 2 et 3 :

Préambule : ce projet a été voté en catimini sans aucune concertation ou même information préalable par Monsieur le Maire ou ses conseillers municipaux (cf. ma lettre du 19 octobre faisant suite à une information de l'opposition, elle-même ayant découvert le dossier un mois avant lors du vote en conseil municipal).

Un projet d'une telle ampleur aura un impact considérable sur la qualité de vie des habitants des zones concernées. Il aurait mérité une vraie concertation : il nécessite par conséquent une remise en question.

Le processus ERC (Eviter, Réduire, Compenser) n'a pas été complètement mené. A la question posée à Monsieur le Maire relative à la dimension pharaonique du projet, la seule réponse est qu'il n'y a pas d'autres solutions. Cela ne peut suffire. Il existe d'autres solutions : d'autres zones déjà construites mais pourraient être reconverties (Panzani, Pierroton...).

#### Un impact environnemental désastreux

A- Cette zone est un couloir écologique, une trame verte et bleue définie par le SRADETT comme une zone à protéger : raser cette forêt pour la bétonner aura pour conséquence d'enfermer la faune donc contribuer à faire disparaître certaines espèces. (cf. doc joint)

⇒ Comment est-il possible de faire fi des documents fondateurs de l'urbanisme régional ?

B- Raser 16 ha de forêt va à l'encontre :

- du zéro artificialisation net (prôné par le gouvernement)
- de l'arrêt de l'étalement foncier (objectif de l'Etat et du SRADETT)
- de l'arrêt de la déforestation prôné par la récente COP26
- des objectifs du PADD (favoriser une maîtrise de l'urbanisation cohérente dans le respect du principe de mixité, préserver le cadre de vie de ville à la campagne, lutter contre l'étalement de l'urbanisation)
- des objectifs visant à lutter contre l'imperméabilisation des sols (SRADETT)
- de l'objectif visant à lutter contre la sur-densification (SRADETT)

- des principes du SCOT (réduction de la consommation foncière, privilégier le renouvellement urbain à l'extension)

D'une façon générale, c'est en soi une aberration au XIXème siècle de couper la forêt pour urbaniser.

- C- Plus spécifiquement pour Lartigue 2, il s'agit d'une zone humide pour laquelle le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Nouvelle Aquitaine a expressément demandé à ne pas déboiser. Par ailleurs, Lartigue 2 est constitué d'un patrimoine faune et flore de grande qualité et diversité. (cf. doc joint)

⇒ cet avis scientifique doit être entendu et appliqué.

- D- En contradiction avec la démarche ERC, il est établi qu'aucune alternative n'a été sérieusement étudiée, car Monsieur le Maire souhaite faire 'un grand coup' (à l'encontre de promesses électorales parlant de 30 LLS par an) : c'est en effet le seul terrain pour implanter d'un coup 330 logements dont 227 LLS.

En outre, aucune mesure n'est prise dans le projet pour réduire, car c'est une recherche du profit maximal avec le plus de logements possibles, ce qui va à l'encontre de la préservation d'une certaine quantité d'arbres.

Enfin, sur le dernier point (compenser), je lis que le terrain mis en avant pour compenser l'effet désastreux se situe à Pierroton à plusieurs kilomètres de là pour une durée de seulement 30 ans et non 60 comme la loi oblige.

⇒ la procédure ne respecte donc aucun de ces 3 points.

- E- Sur la mobilité, il est clair que les avenues Salvador Allende et Jean Moulin sont déjà fort embouteillées aux heures de pointe. Ces logements généreront au minimum 500 véhicules \* 2 passages, certainement beaucoup plus étant donné que les commerces sont assez éloignés. A cela, il faudra ajouter les 350 logements en cours de construction dans la zone Cap de Bos.

Les nuisances sonores sont déjà difficilement supportables en journée lorsque nous sommes dans les jardins de nos maisons.

La pollution atmosphérique va nécessairement augmenter.

Il n'y a pas d'alternatives (pas de transport en commun)

La sécurité aux abords du collège va constituer un réel problème

- F- Infrastructures insuffisantes

Le réseau d'eau de la commune a été retoqué par la préfecture car déclarée non conforme.

G- Dégradation du paysage

La France moche avec rond-point, béton, parkings, logements au lieu d'une forêt présentant certains arbres remarquables.

**Une qualité de vie très dégradée**

Pourquoi devons-nous, en tant que riverain de Lartigue, supporter nous seuls le retard accumulé par la mairie sur les logements sociaux en un seul et même lieu ?

Il y a trop de logements d'une façon générale : 330 logements sur une telle surface est excessif.

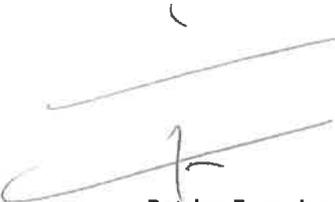
Il est normal d'avoir des logements sociaux pour améliorer la mixité. Le problème est que la mixité n'est pas respectée dans le sens opposé puisqu'il y a énormément de LLS (227 sur 330).

La densité des LLS est réellement excessive=> on finit par créer un espace non mixte finalement.

En outre, aucun espace vert n'est prévu dans ces zones d'habitations très resserrées. Cela sera proprement invivable dans les prochaines années avec les étés de plus en plus chauds que nous connaissons et allons subir.

Ainsi, la qualité de vie des habitants actuels sera fortement dégradée avec un tel projet. De surcroît, nous allons offrir aux nouveaux habitants de ces zones à construire un espace de vie fort réduit et un confort plus que réduit. D'un point de vue sociologique, le bilan me semble assez négatif.

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrice Fournier